



SAS A.E.F.

30 rue René Mistral

83830 Figanières

04 94 70 88 87

<https://autoecole-figanieres.fr/>

n° agrément : E1708300230

n° siret : 83422108700010

n° de déclaration d'activité : 93830610283

n° TVA intracom : FR29 834 221 087

QUA-1.3 REGLEMENT INTERIEUR

MAJ : juin 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement de l'Auto-École de Figanières. Il s'applique à l'ensemble des élèves inscrits dans l'établissement.

2. Respect des personnes et des locaux

Chaque élève s'engage à :

- respecter les enseignants et le personnel de l'établissement ;
- respecter les autres élèves ;
- adopter un comportement courtois et respectueux ;
- prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.

Toute dégradation volontaire pourra être facturée.

3. Déroulement des formations

Les élèves sont invités à se présenter à l'heure aux rendez-vous fixés.

Tout retard réduit d'autant la durée de la leçon. Les téléphones portables doivent être utilisés uniquement lorsqu'ils sont nécessaires au déroulement de la formation ou avec l'accord de l'enseignant.

4. Sécurité

Il est interdit de se présenter à une leçon sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants ou de toute substance susceptible d'altérer les capacités de conduite.

L'enseignant peut refuser d'assurer une leçon si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Une tenue adaptée à la conduite est demandée. Les chaussures doivent permettre une utilisation correcte des pédales.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pendant les leçons.

5. Salle de code

Les élèves veillent à respecter le calme nécessaire au bon déroulement des séances.

Les téléphones sont placés en mode silencieux.

Les locaux sont laissés propres après chaque séance.

6. Assiduité

Les élèves suivent leur formation avec sérieux et régularité.

Ils consultent les informations transmises par l'auto-école (affichage, e-mail, SMS ou application de suivi).

7. Discipline

Tout comportement irrespectueux, violent ou incompatible avec le bon déroulement de la formation pourra entraîner :

- un rappel à l'ordre ;
- un avertissement ;
- une suspension temporaire ;
- une exclusion de l'établissement.

8. Application

Le présent règlement est remis à chaque élève lors de son inscription.

Son acceptation vaut engagement à le respecter pendant toute la durée de la formation.